

MAIRIE DE BOUSSENS  
31360  
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u> 07 janvier 2026
<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 15
Présents : 12
Absents : 3
Procurations : 2
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Délibération du Conseil Municipal D.C.M N° 1-2  <u>Objet :</u> Aménagement paysager du « rond-point de Boussens ».

L'an deux mille vingt-six et le quinze janvier à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

Présents : Monsieur SANS Christian, Madame GÉRARD Sylvie, Monsieur RAMEAU Roger, Madame AIMONE-CAT Françoise, Monsieur LIVOTI Antoine, Madame DALLA-ZANNA Rosanna, Madame GRANGE Martine, Monsieur ROQUEBERT Joël, Monsieur CELLIER Jérôme, Monsieur DESHONS Frédéric, Madame COURTOUX Cécile, Madame SANDY Liliane.

Absents excusés : Monsieur AMOUROUX Jean-Paul donne procuration à Monsieur SANS Christian, Monsieur EVIN Franck donne procuration à Madame GRANGE Martine.

Absente : Madame AGUILA Cyrielle

Madame COURTOUX Cécile a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19 h 35

Monsieur le Maire rappelle que le rond-point de Boussens, situé sur la RD817, a fait l'objet d'un accord avec le département de la Haute- Garonne pour son aménagement et son entretien par la commune de Boussens. Cet accord sera validé par une convention.

La commune a sollicité 2 entreprises spécialistes des espaces verts pour faire des propositions d'aménagement paysager. Ces propositions ont été validées par le service voirie du Conseil Départemental.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de Pyrénées Paysage de Montsaunès et celle de Z'Z espaces verts de Martres Tolosane.

Il demande au Conseil Municipal de choisir une proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- De choisir la proposition d'aménagement paysager du « rond-point de Boussens » présentée par l'entreprise Pyrénées Paysages de Montsaunès (31260) pour un montant de **22 539,36 € TTC** ;
- D'inscrire la dépense sur le budget de la commune 2026 ;
- De solliciter une aide du département de la Haute Garonne ;

.../...

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Boussens, le 20 janvier 2026



---

*Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*